

LE MARCHÉ EUROPÉEN DU CARBONNE (EU ETS)

Fonctionnement, bilan et perspectives

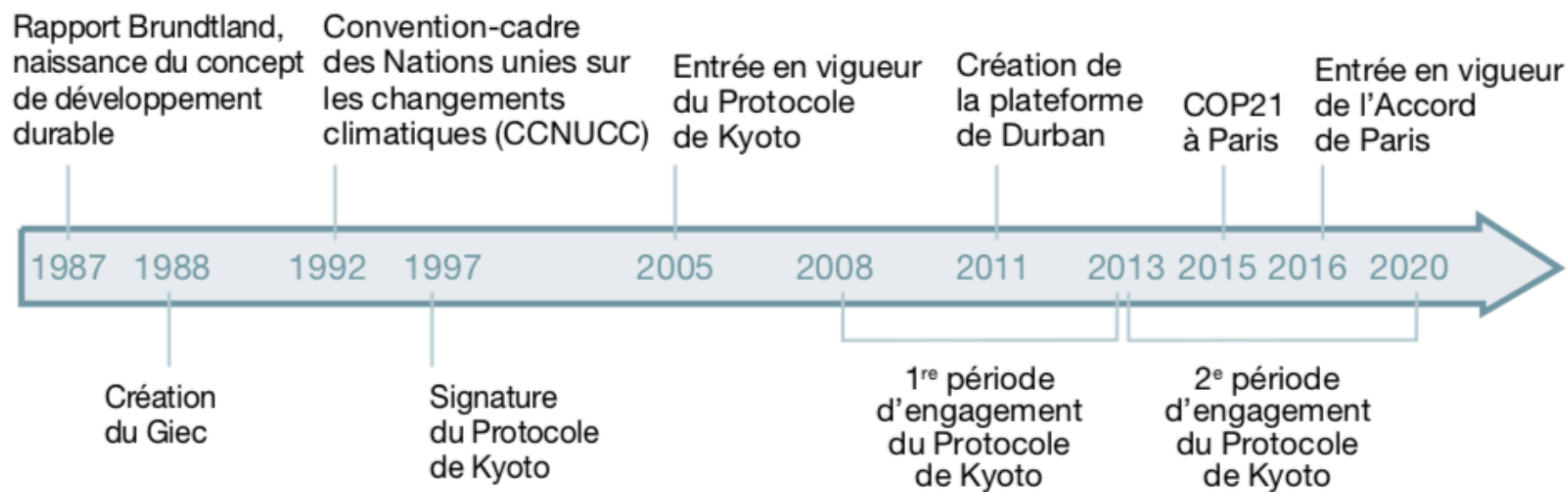
MARIA MANSANET BATALLER, MCF

crese
CENTRE DE RECHERCHE
SUR LES STRATÉGIES ÉCONOMIQUES

Plan

1. Origines
2. Cadre réglementaire : le paquet énergie-climat
3. Fonctionnement : l'organisation de l'EU ETS
4. Bilan : la Phase III de l'EU ETS
5. Perspectives : la Phase IV de l'EU ETS
6. Conclusion

Origines

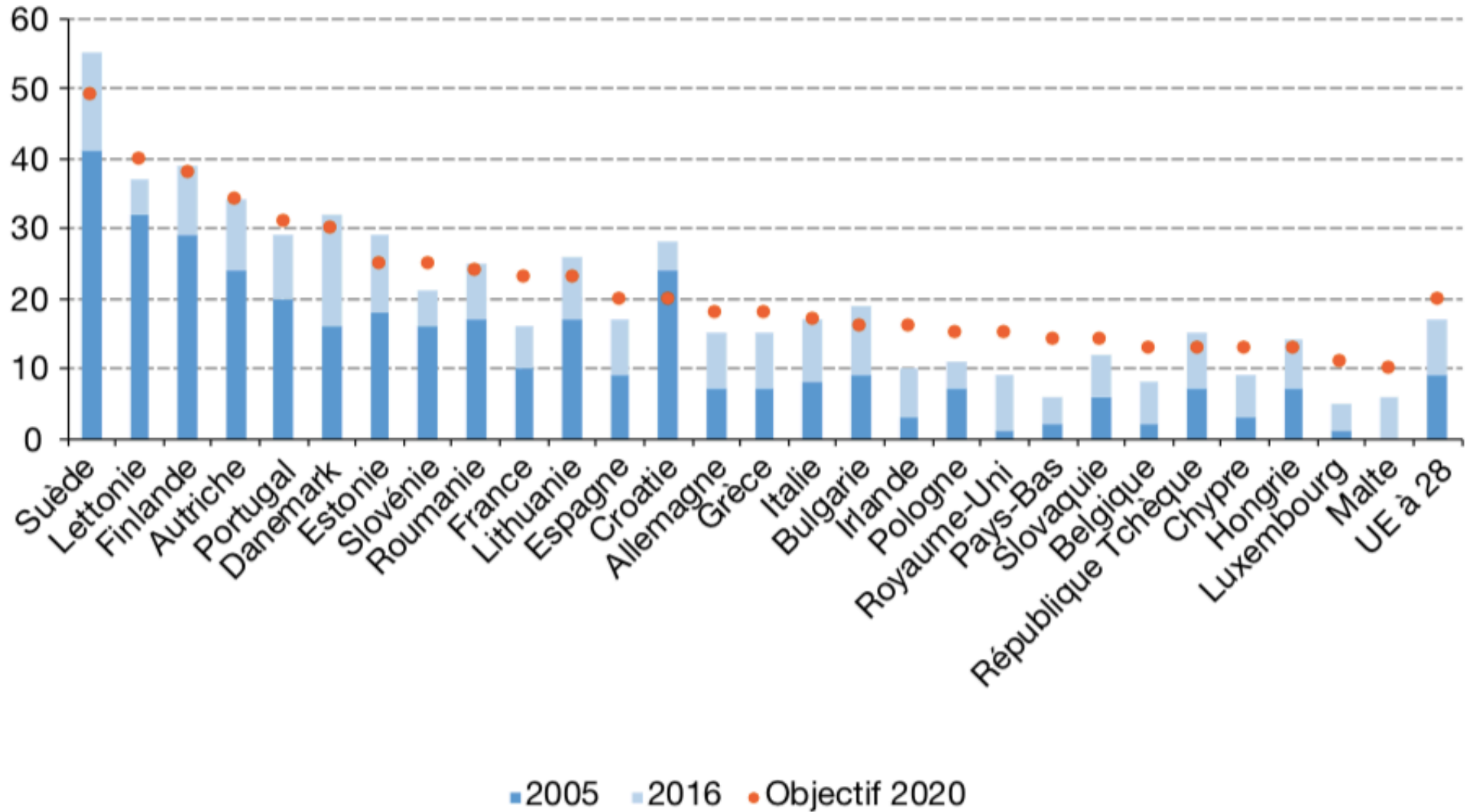


Paquet énergie-climat

- Objectifs EU horizon 2020 :
 - Réduction de 20% émissions GES par rapport à 1990
 - Augmentation de 20% de la part des renouvelables dans la consommation énergétique finale brute
 - Augmentation de 20% de l'efficacité énergétique (correspond à réduire de 20% la consommation énergétique primaire par rapport à un scénario de référence établi en 2007
- Objectifs EU horizon 2030
 - Réduction d'au moins 40% des émissions GES par rapport à 1990
 - Augmentation de 32% de la part des renouvelables dans la consommation énergétique finale brute
 - Augmentation de 32,5% de l'efficacité énergétique (réduction de 32,5% de la consommation d'énergie par rapport au scénario de référence Baseline 2007).

Part des renouvelables dans la consommation énergétique finale brute des États membres

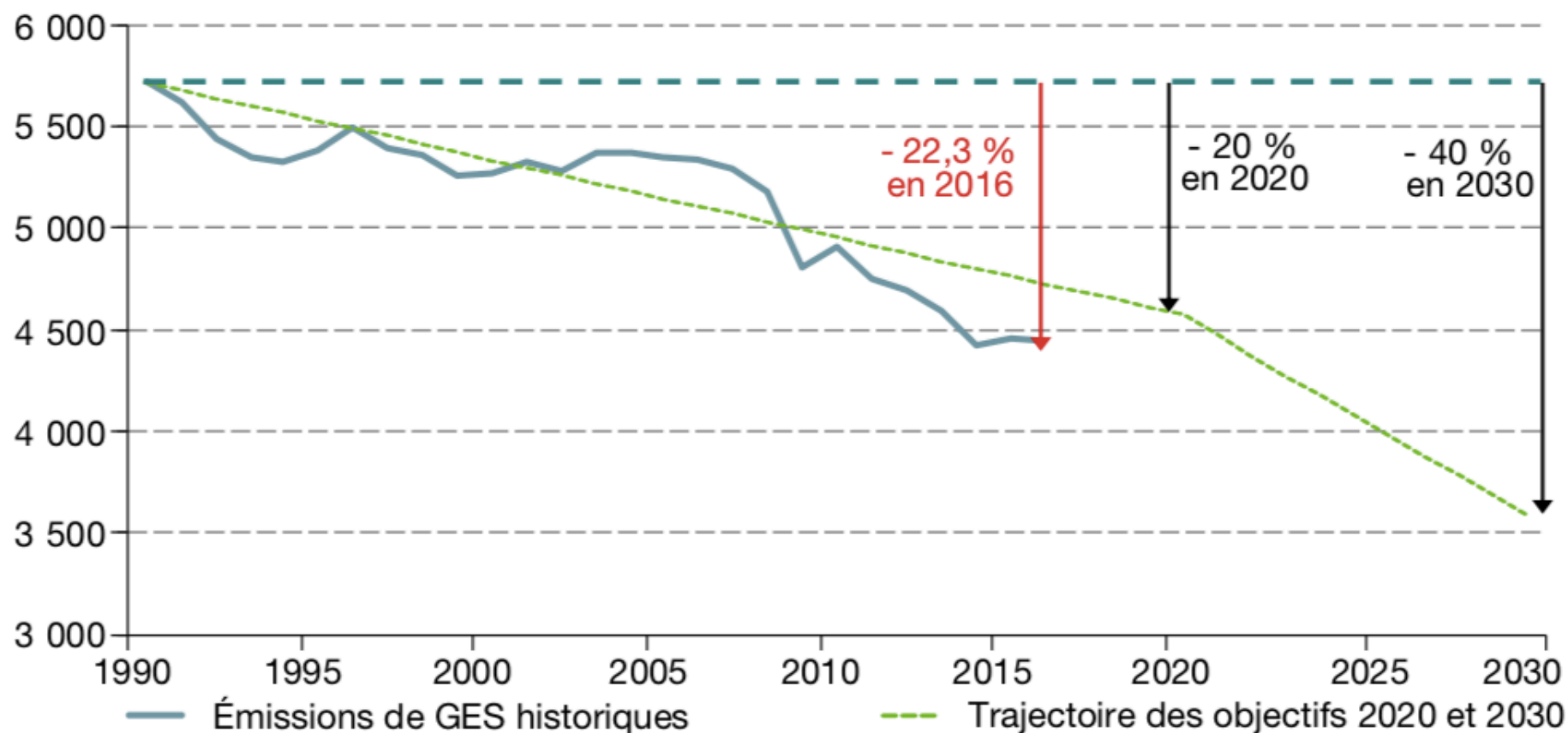
En %



Source : I4CE, d'après Eurostat, 2018

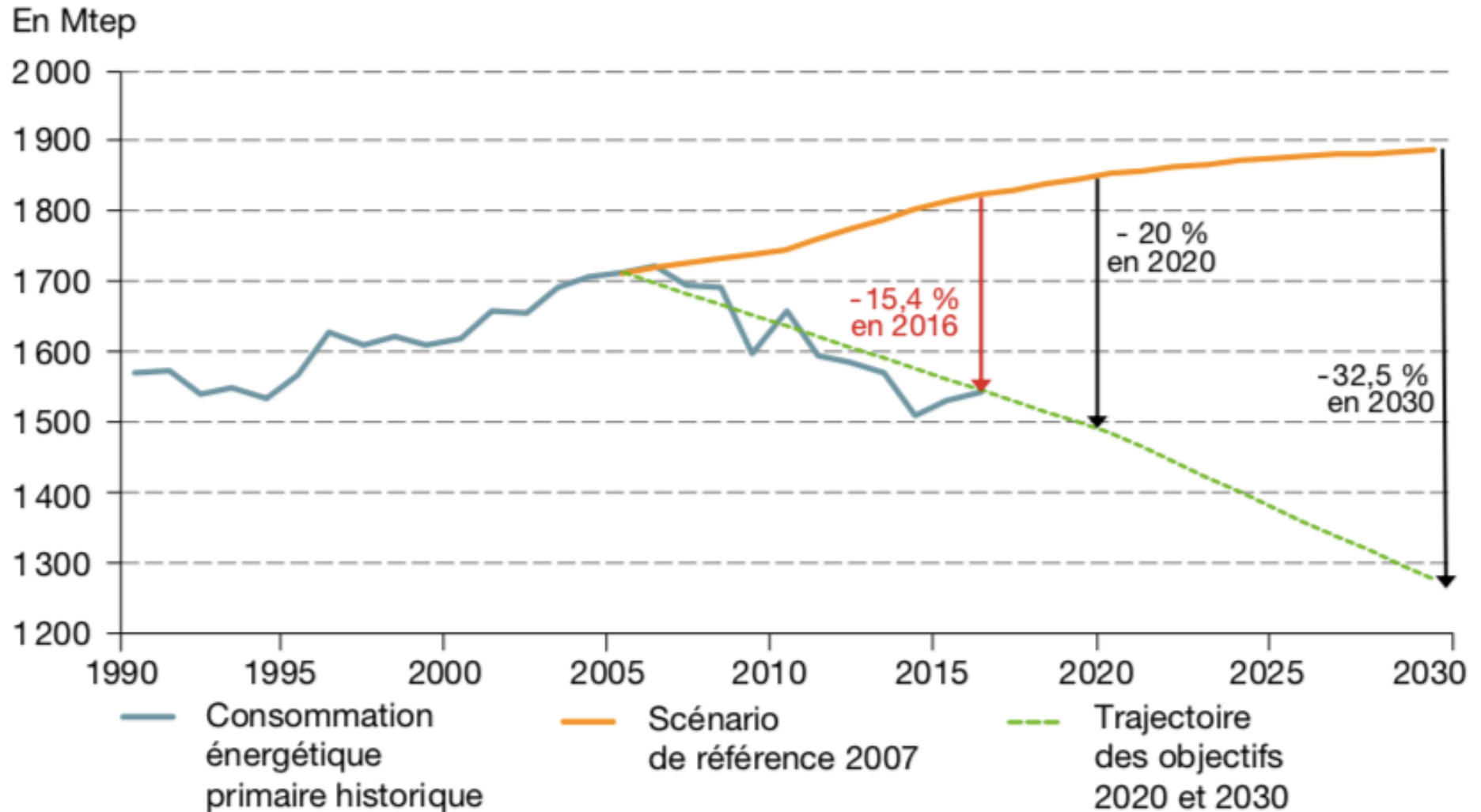
Évolution des émissions de GES dans l'UE à 28 et trajectoire des objectifs 2020 et 2030

En Mt CO₂ éq



Source : I4CE, d'après Eurostat, AEE et Commission européenne, 2018

Évolution de la consommation énergétique primaire dans l'UE à 28 et trajectoire des objectifs 2020 et 2030



Source : I4CE, d'après Eurostat et Commission européenne, 2018

Partage de l'effort

Secteurs EU ETS

Objectif 2020
Réduction
émissions de 21%
par rapport à 1990

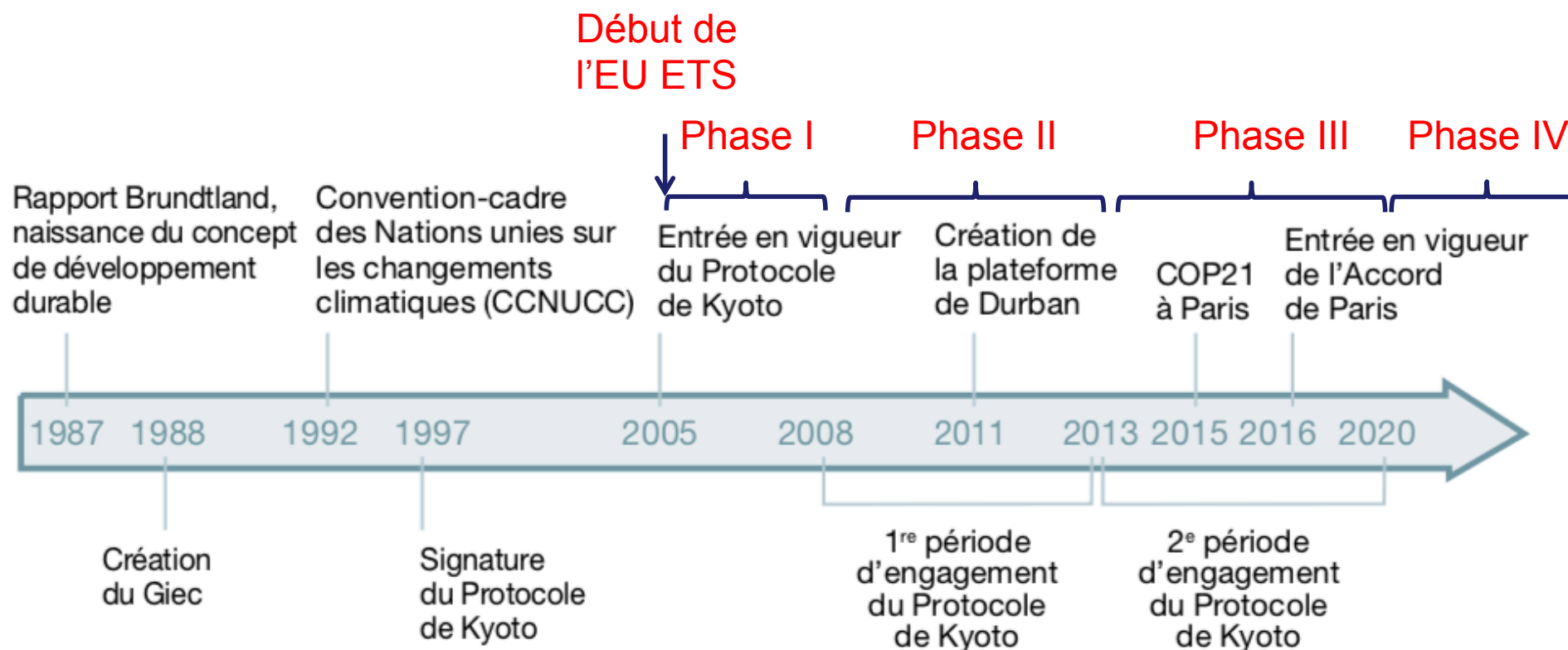
Objectif 2030
Réduction
émissions de 43%
par rapport à 1990

Autres secteurs

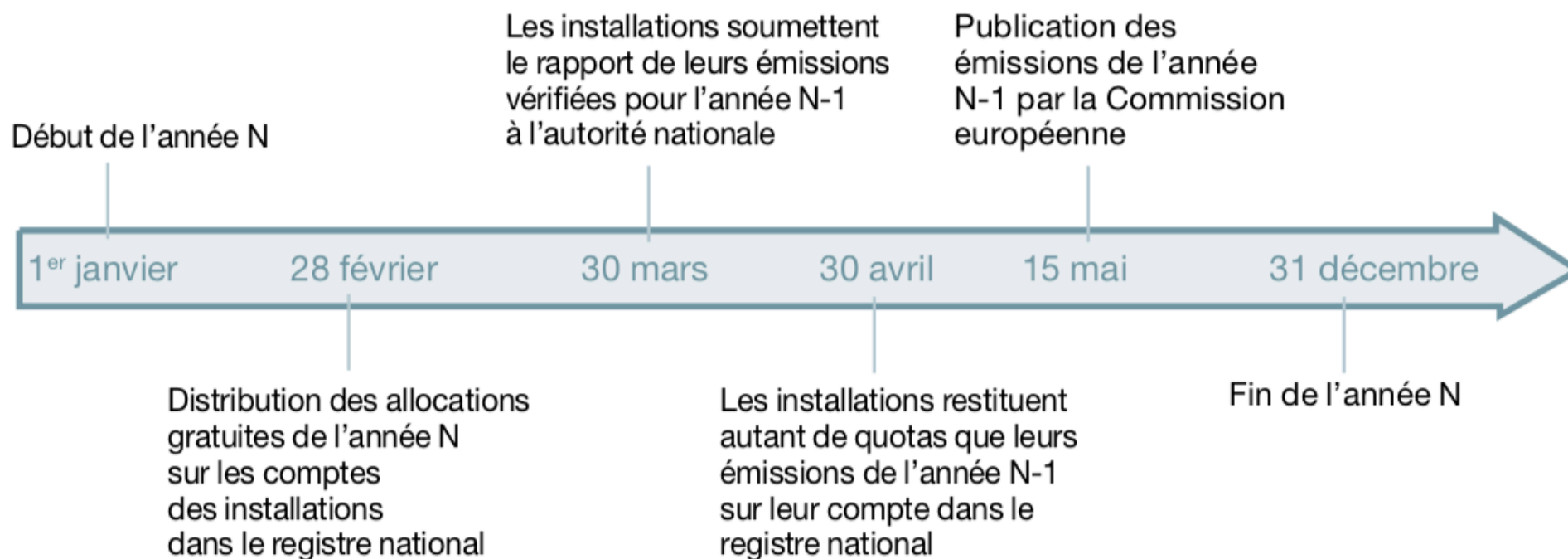
Objectif 2020
Réduction
émissions de 10%
par rapport à 1990

Objectif 2030
Réduction
émissions de 30%
par rapport à 1990

Organisation de l'EU ETS

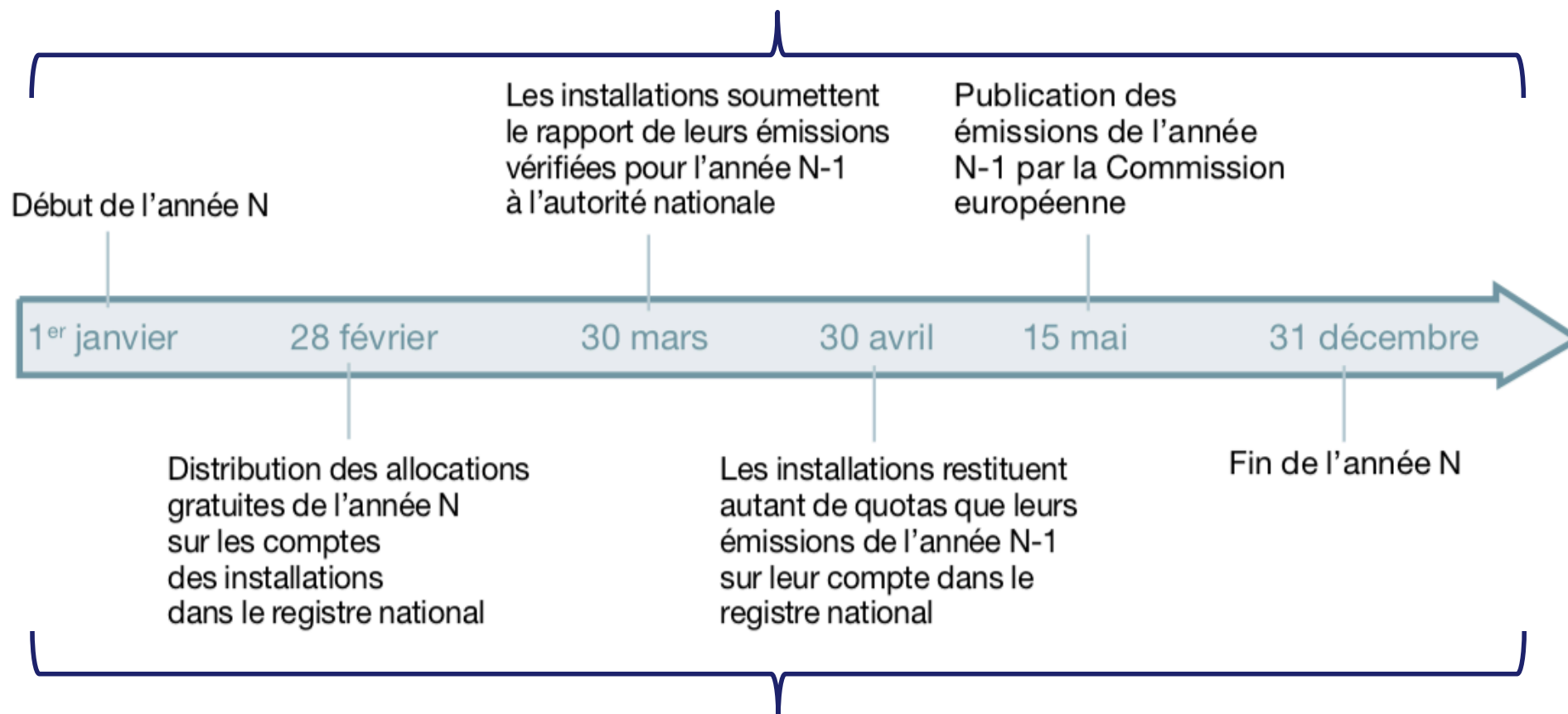


Calendrier annuel de l'EU ETS



Calendrier annuel de l'EU ETS

Négociation des quotas dans le marché secondaire

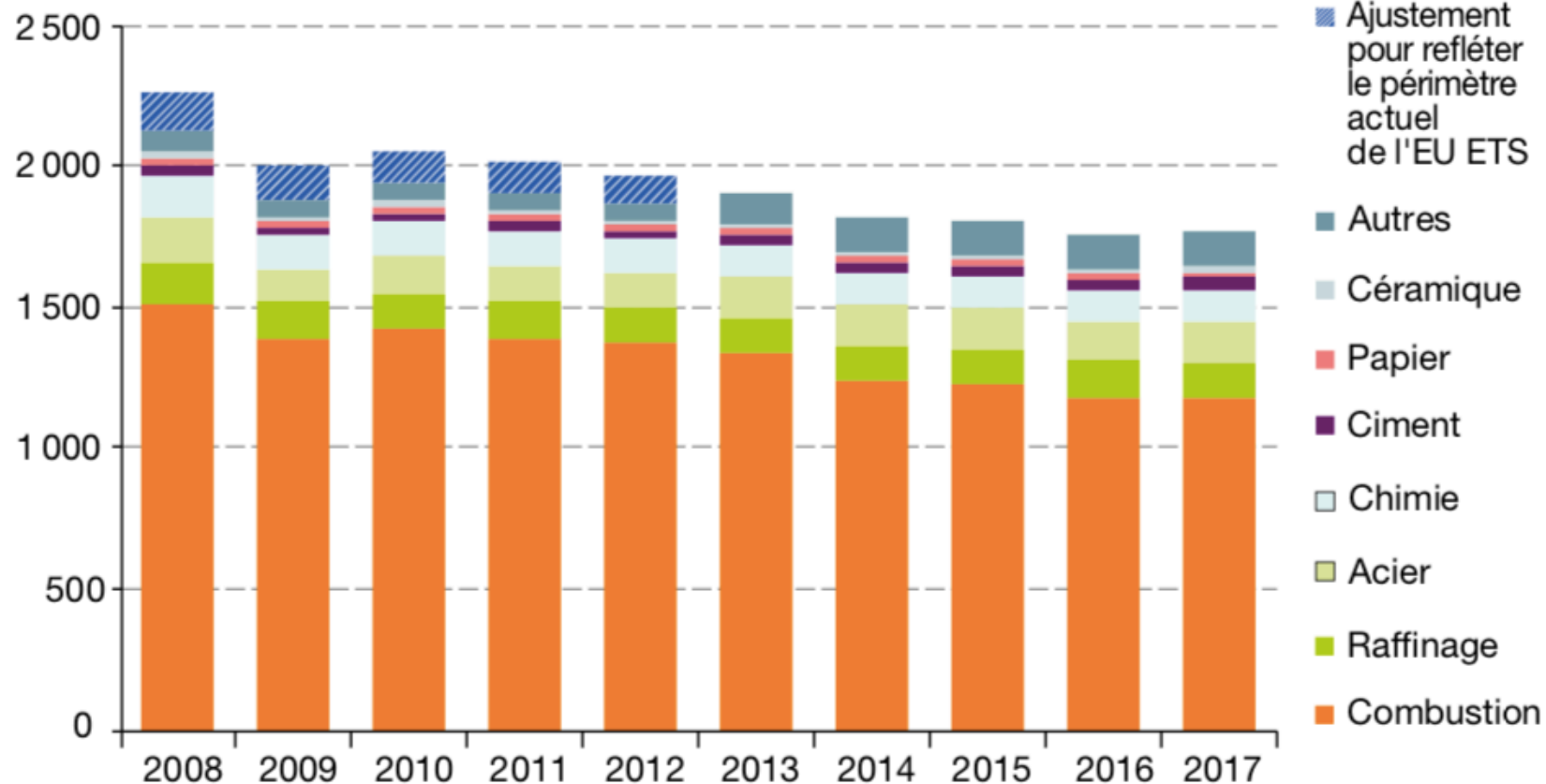


Allocation gratuite de quotas et mise aux enchères des quotas primaires, surtout depuis la Phase III (2013-2020)

Secteurs de l'EU ETS

Emissions de GES dans l'EU ETS par secteur dans les phases II et III

En Mt CO₂ éq



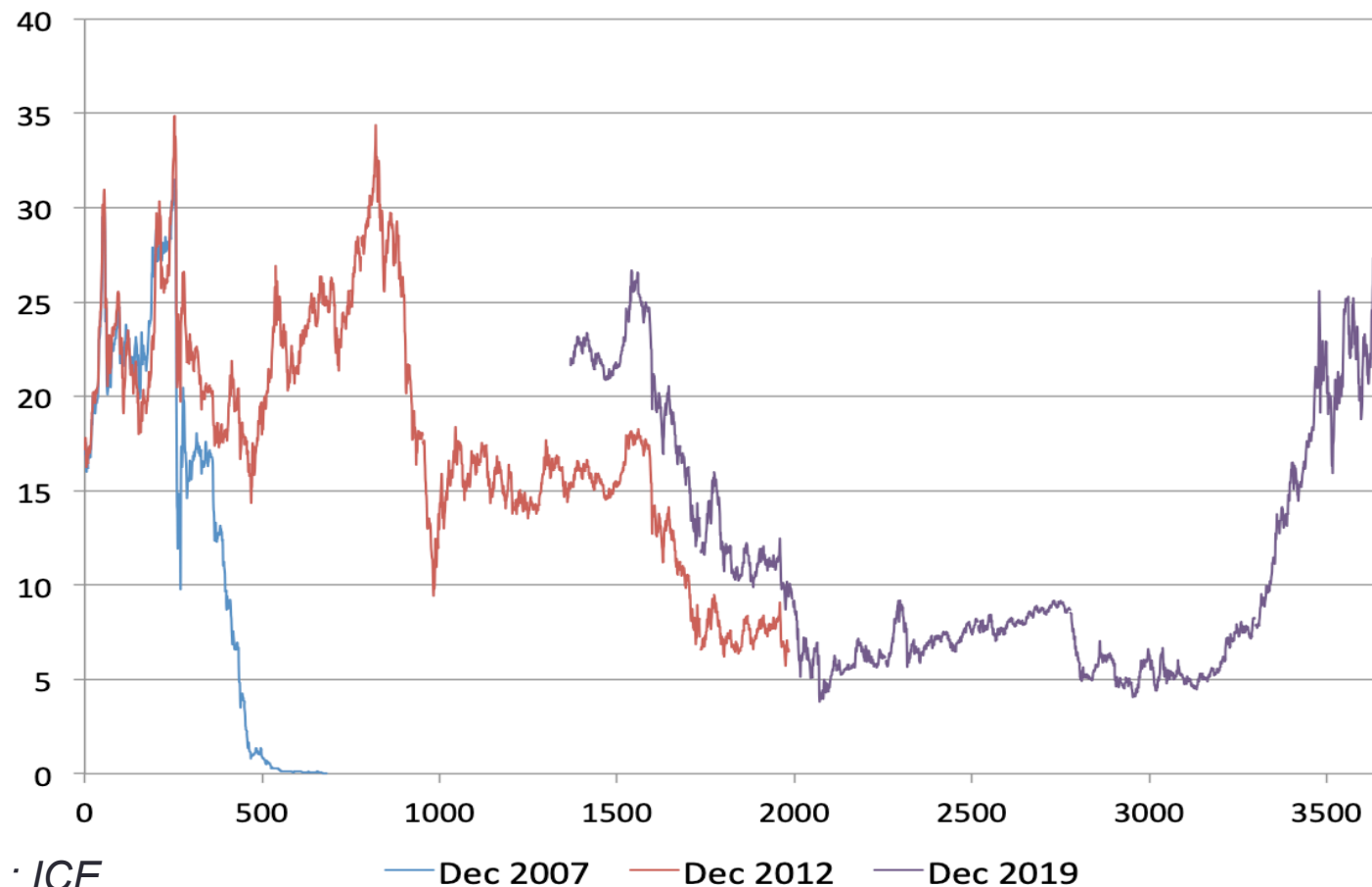
Source : I4CE, à partir de données d'EU TL, 2018

Phase III de l'EU ETS

- Allocation des quotas gratuits est centralisée au niveau de la Commission Européenne (plus de PNAQ)
- L'objectif de réduction des émissions des secteurs de l'EU ETS hors aviation est fixé à - 21 % entre 2005 et 2020
- Des allocations de moins en moins gratuites :
 - Enchères (peuvent être mutualisées, mais revenus gérés par les États)
 - Exemptions
 - Secteur électrique pour 8 pays d'Europe centrale et orientale
 - Industrie manufacturière (80% en 2013 et 30% en 2020)
 - Secteurs référencés par la CE comme étant soumis à un risque de fuites carbone 100% de quotas gratuits jusqu'en 2020

Phase III de l'EU ETS

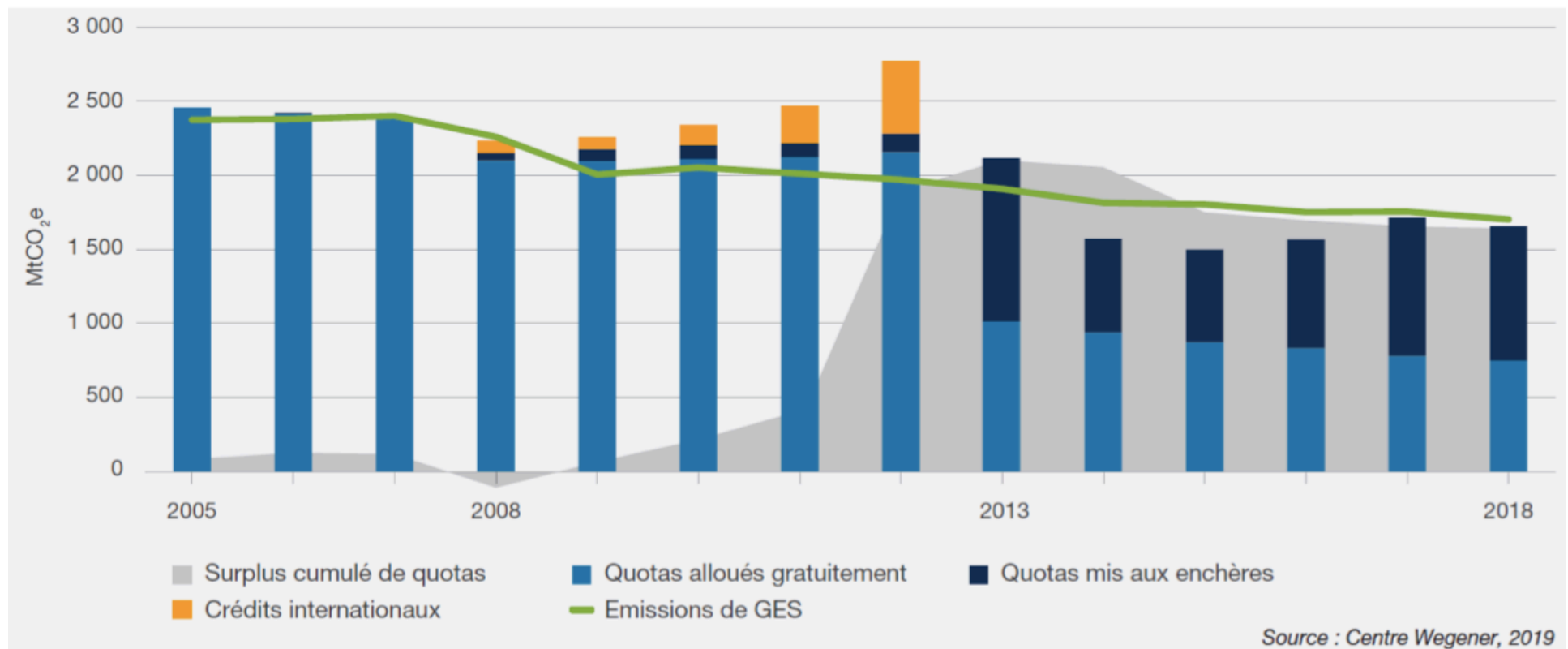
- Échange des quotas : de gré à gré ou dans des marchés organisés



Source : ICE

Phase III de l'EU ETS

Evolution de l'offre, de la demande et du surplus cumulé de quotas depuis 2005



Source : I4CE

Phase III de l'EU ETS

- Un surplus de quotas s'est formé sur l'EU ETS depuis 2009
- 2 réponses de la commission européenne :
 - Backloading d'enchères en Phase III : total 900 million de quotas: 400 million en 2014, 300 million en 2015 et 200 million en 2016
 - Réserve de stabilité de marché (MSR). Entrée en vigueur janvier 2019. Objectif : réguler le surplus de long-terme
 - Ces 900 millions de quotas seront transférés à la réserve ainsi que les quotas non distribués
 - Règles prédéfinies
 - Basée sur le « nombre de quotas en circulation » (TNAC)
 - TNAC > 833 Mt : un pourcentage fixe est soustrait des enchères (24% entre 2019-2023, 12% à partir de 2024)
 - TNAC < 400 Mt : 100 Mt sont prises sur la MSR et ajoutées aux enchères
 - À partir de 2023 : système d'invalidation de quotas (quotas au delà du niveau de quotas mis aux enchères de l'année précédente)

Phase IV de l'EU ETS

- Objectifs législatifs Phase IV
 - Gérer le surplus de quotas (structurel) : Des modèles montrent que avec les règles actuelles de la MSR, elle ne sera pas capable d'absorber des surplus potentiels provenant de nouvelles sources de déséquilibres
 - Permettre l'offre de quotas de mieux s'adapter à la demande et la rendre capable de répondre aux déséquilibres. Révision de la MRS (2021 et 2026)
 - Augmenter les fonds pour l'innovation (Innovation Fund) et la modernisation
 - Allocation gratuite plus en accord avec la réalité (nouvelle Carbon Leakage List)

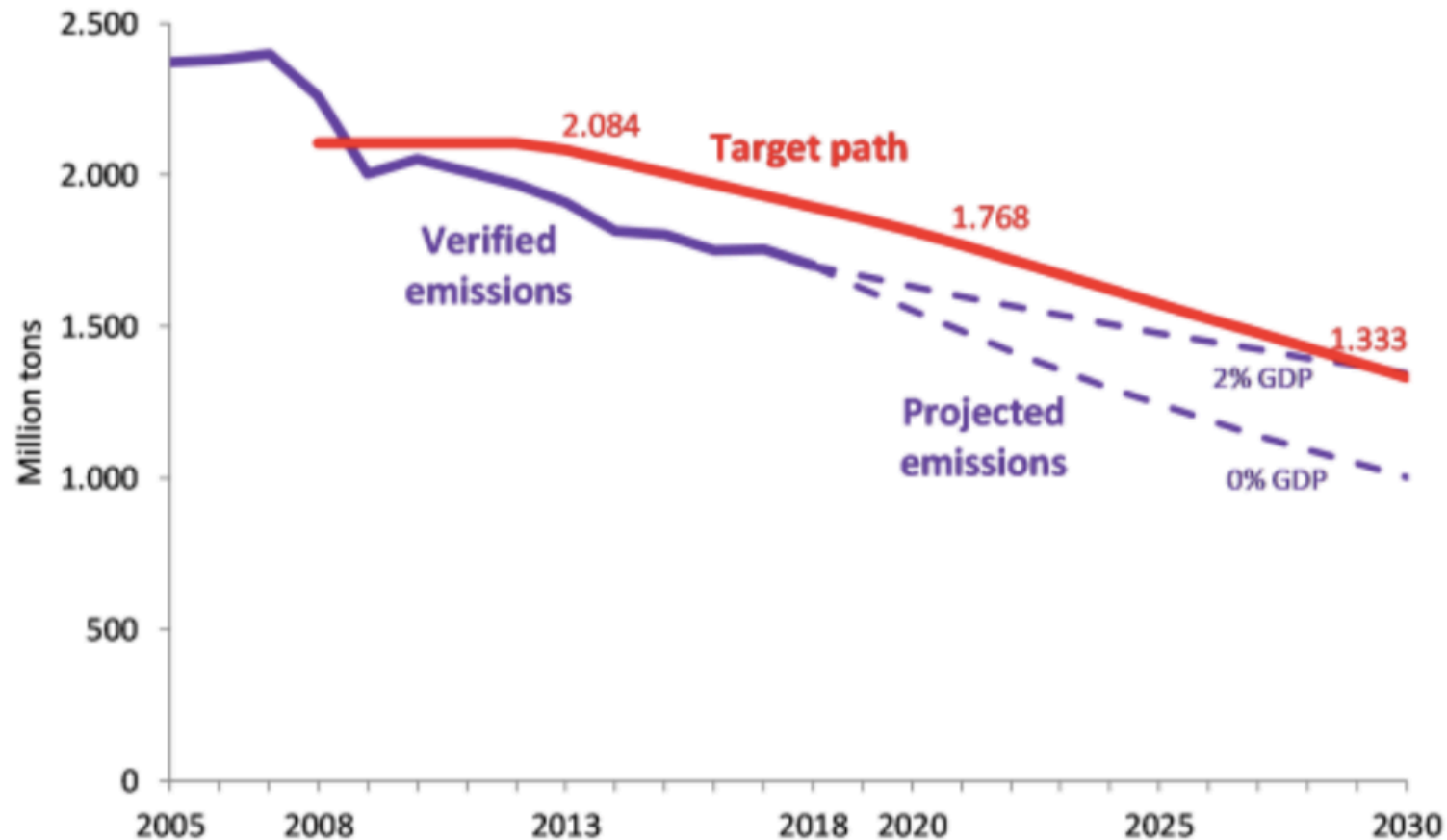
Phase IV de l'EU ETS

- Secteur Aviation : Depuis 2012 un marché spécifique pour les émissions des vols dans l'EEA. Développement du CORSIA.
- Adoption du paquet « Une énergie propre pour tous les Européens » en juin 2018.
 - Nouveaux objectifs : 32% d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale brute et réduction de 32,5% de la consommation d'énergie par rapport au scénario de référence (Baseline 2007)
 - Élaboration par les États Membres des Plans Nationaux Énergie et Climat (NECPs). Versions finales à soumettre pour la fin 2019
 - Les États peuvent prendre des actions supplémentaires sur les secteurs ETS
 - Les nouveaux objectifs de réduction d'émissions et d'efficacité énergétique peuvent avoir un impact sur l'équilibre offre-demande
 - Politiques concernant les plans de sortie charbon

Phase IV de l'EU ETS

- Brexit :
 - UK est le deuxième plus gros émetteur européen et d'après Reuters le premier acheteur d'EUA
 - S'il n'y a pas d'accord l'UK sortira de l'EU ETS et il n'aura pas d'obligation de restitution des quotas. (Technical note Octobre 2018)
 - 3 scénarios restent possibles
 - UK reste dans l'EU ETS
 - UK crée son propre prix du CO₂ (taxe carbone)
 - UK crée un ETS indépendant qui pourrait être lié à l'EU ETS

Conclusion



Source : ERCST, Wegener Center, ICS, I4CE and Ecoact, 2019